

**Séance du Conseil de Ville
du 8 décembre 2025, à 17 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 9 / 2025**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal
5. Prise en charge du déficit annuel de Patinoire régionale Delémont SA à hauteur de maximum 200'000.- francs, sur 10 ans
6. Budget communal 2026
7. Election du Bureau pour l'année 2026
8. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Michel Rion, président, déclare ouverte la dernière séance de l'année 2025. Il annonce les démissions, au 31 décembre, de Mme Etter et de MM. Kaiser, Beret et Meury. Il remercie les élu-e-s pour leur engagement, en particulier M. Meury pour son travail au sein du Bureau durant l'année 2025.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Rion Michel**, président, **Maître-Schindelholz** Suzanne, 1ère vice-présidente, **Chiffelle Lachat** Noémie, 2e vice-présidente, **Frein Patrick**, scrutateur 1, **Meury Pierre** Xavier, scrutateur 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Ali Jordan**, **Bartolomé Luis**, **Bättig Dominique**, **Berret Ignace**, **Blaser Céline**, **Bourquard Maël**, **Bruhart Pierre**, **Bugnon Dominique**, **Claude Steve**, **Comment Patrick**, **Diallo-Rottet** Baïlo-Hawa, **Domont Christine**, **Domont Pascal**, **Etter Marie-Anne**, **Gigandet Jessy**, **Günter Christophe**, **Jardin Florine**, **Kaiser Alexandre**, **Kazi Asad-Uz-Zaman**, **Kerkour Khelaf**, **Lovis Jean-François**, **Petermann Céline**, **Poupon Brêchet Lisiane**, **Riat Jacques**, **Ribeaud Marc**, **Robert-Charrue Linder Céline**, **Schaller Olivier**, **Sepulveda Rebetez Maria Teresa**, **Sokpolie Mansouratou**, **Studer Laurence**, **Suvat Mehmet**, **Vollmer Axalia**, **Vollmer Colin**, **Wade Aliou**, **Woudman Mérane**

Excusé-e-s : Mme, M., **Battilotti Florian**, **Beuret Serge**, **Frossard Gaëlle**, **Paratte Julien**, **Rohner Magali**, **Weissbrodt Matthieu**

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

M. Christophe **Badertscher**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Philippe **Hammel**

3. QUESTIONS ORALES

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, se réfère aux informations récemment publiées dans le journal *La Torche* concernant la situation du personnel de la bibliothèque municipale. Elle relève que, selon les éléments portés à la connaissance du public, ces informations semblent être prises au sérieux par le Conseil communal. Elle interroge dès lors l'Exécutif sur la manière dont la Commune entend réagir à cette situation dans son rôle d'employeur, en particulier au regard de ses responsabilités en matière de protection de la santé et des conditions de travail du personnel.

M. Claude Schlüchter précise que, ces dernières années, les constats établis n'ont pas fait apparaître l'existence d'un climat de travail général particulièrement délétère au sein des équipes concernées. Il relève qu'en dehors de situations ponctuelles connues par le passé, la situation s'était globalement stabilisée et qu'aucun problème majeur n'avait été signalé jusqu'à une période récente. Il indique que, compte tenu d'éléments antérieurs, une attention particulière est déjà portée au bon fonctionnement du secteur et à la qualité de la collaboration au sein des équipes. Il confirme toutefois que, ces derniers mois, une situation problématique a été portée à la connaissance de la Municipalité, ce qui a conduit à l'ouverture d'une procédure de clarification interne. Il précise qu'en fonction de la nature, de l'importance ou de la gravité des faits qui pourraient être établis, le Conseil communal n'exclut pas le lancement d'une nouvelle procédure d'audit, confiée à un mandataire externe, afin de garantir l'impartialité et le niveau d'expertise requis. Il indique que cette démarche viserait à objectiver les problématiques constatées et à assurer la transparence nécessaire pour l'ensemble des personnes concernées. Il précise que plusieurs mesures ont déjà été mises en place au sein de la Municipalité depuis 2023 afin de garantir la santé du personnel. Celles-ci comprennent notamment des actions de sensibilisation et des formations portant sur la prévention du harcèlement moral, du mobbing et du harcèlement sexuel. Il indique qu'en cas de signalement, des procédures de clarification sont rapidement déclenchées par le service du personnel. Il souligne que la Municipalité ne tolère aucune forme de harcèlement ou de discrimination sur le lieu de travail et qu'elle entend prendre systématiquement les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité psychique et physique de ses collaboratrices et collaborateurs. Concernant la nouvelle organisation de la bibliothèque et de la ludothèque, il indique qu'aucune mesure spécifique supplémentaire n'est prévue à ce stade. Il précise toutefois que le nouveau fonctionnement vise une meilleure répartition des responsabilités ainsi qu'un renforcement des compétences des responsables d'équipe, lesquels assumeront une part accrue des tâches opérationnelles et de la conduite directe des équipes. Il conclut en indiquant que, indépendamment des éléments mis en lumière récemment, la Municipalité regrette vivement le caractère public des accusations portées et le préjudice d'image occasionné à la bibliothèque, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui s'engagent quotidiennement avec professionnalisme et dévouement au service de la population.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, rappelle qu'à l'occasion des débats relatifs au parking de la place de l'Étang, la Commune avait pu limiter partiellement les pertes liées au projet en récupérant l'abri de l'ancien bancomat afin de le réinstaller comme abribus à la rue du Stand, à hauteur de la rue Sainte-Catherine. Il indique avoir constaté à de nombreuses reprises que cet arrêt de bus est fortement fréquenté par divers usagers, notamment des jeunes, des écoliers et des personnes en situation de handicap. Il relève toutefois que l'abri actuel ne permet qu'à un nombre très limité de personnes, soit deux à quatre au maximum, de se protéger des intempéries, contraignant les autres usagers à patienter sans protection adéquate à proximité. Il estime que cet équipement donne une image peu valorisante des transports publics à Delémont et nuit à la perception de l'entrée ouest de la capitale, pourtant très fréquentée. Il se demande dès lors s'il ne serait pas opportun que les services communaux concernés mettent à disposition des usagers un abribus conforme aux normes en vigueur, à l'instar de ceux installés le long des lignes des Transports urbains delémontains (TUD).

M. Emmanuel Koller confirme les constats formulés par M. Meury. Il indique que la Commune ne dispose actuellement d'aucun crédit spécifique permettant de réaménager ou de remplacer les abribus existants, bien que certains d'entre eux mériteraient effectivement une amélioration. Il rappelle que l'abri installé à la rue du Stand résulte d'une démarche d'économie circulaire, consistant à réutiliser un édicule précédemment affecté à l'automate de la place de l'Étang, et estime que cette solution, bien qu'imparfaite, reste préférable à l'absence totale d'abri. Il confirme que cet abribus offre un nombre de places limité, généralement insuffisant lors des périodes de forte affluence. Il indique toutefois que, dans le contexte financier actuel, la Commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour faire mieux à court terme. Il précise que la question pourrait être réexaminée à l'occasion du futur réaménagement de la rue Sainte-Catherine, projet qui prévoit une requalification de l'axe en faveur des cyclistes et des piétons, avec une interdiction de la circulation routière à terme.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, est partiellement satisfait.

4. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DÉCISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :

- Monsieur Yonas KETEMA et ses enfants Merhawi et Asmayt
 - Monsieur Dieudonne MBARGA MBARGA et son fils Samuel
 - Monsieur Shugirshan SUTHAGAR
 - Madame Roxana VALCOV, son époux Monsieur Sorin Tilie et leurs enfants Giulia Alexandra, Raphael Florian et Edouard Gabriel.
 - Monsieur Meyad YOUSSEF et ses enfants Aland et Kian
- sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT ANNUEL DE PATINOIRE RÉGIONALE DELÉMONT SA À HAUTEUR DE MAXIMUM 200'000.- FRANCS, SUR 10 ANS

Entrée en matière :

M. Claude Schlüchter rappelle qu'en hiver, à Delémont, les possibilités de pratiquer des sports d'équipe sont limitées en dehors de la piscine couverte et des halles de gymnastique. Il souligne que la population s'est prononcée en faveur d'une infrastructure sportive pour la capitale et que l'objectif de la Ville est d'assurer un financement durable de la patinoire régionale. Le renouvellement du soutien sur dix ans repose sur un rééquilibrage tenant compte de la provenance des utilisateurs et du montant investi par habitant dans le district. Le projet a reçu l'aval des instances concernées. Il propose de réduire l'engagement annuel de la Ville de 250'000 à 200'000 francs pour les dix prochaines années et invite le Conseil à accepter ce crédit.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, relève un manque de transparence concernant le budget, les charges et le déficit exact de la patinoire. Il s'interroge sur les investissements futurs et sur l'égalité de traitement avec d'autres infrastructures sportives. Il salue toutefois la démarche de rééquilibrage avec les autres communes, estimant que celles-ci devraient assumer une part plus importante du déficit. Le groupe PLR propose de limiter la contribution communale à 175'000 francs.

M. Claude Schlüchter précise que les comptes sont publics et que le budget annuel s'élève depuis 15 ans à environ 320'000 francs, avec des déficits ponctuels limités. Il explique que l'augmentation demandée est liée à la hausse des coûts de l'énergie et des charges hypothécaires, ainsi qu'aux investissements futurs, notamment pour le renouvellement de la machine à glace. Il souligne que les améliorations ont toujours été financées sans appel supplémentaire aux communes. Il indique enfin que la contribution de 200'000 francs de la Ville a permis un accord avec les autres communes pour atteindre un budget de 350'000 francs.

[L'entrée en matière n'est pas combattue]

Discussion de détail :

M. Christophe Günter, PLR et PVL s'interroge sur la part réelle du financement communal par rapport au budget total.

M. Claude Schlüchter répond que la Ville finançait auparavant 250'000 francs et les autres communes 70'000 francs. Le nouveau modèle prévoit une contribution de 200'000 francs de la Ville, le solde étant pris en charge par les autres communes, arrangement accepté par celles-ci.

DÉCISION : la proposition du groupe PLR de passer la prise en charge de 200'000 à 175'000 francs est refusée par 35 voix contre 6.

DÉCISION : la prise en charge du déficit annuel de Patinoire régionale Delémont SA à hauteur de maximum 200'000.- francs, sur 10 ans est acceptée par 35 voix contre 0, il y a 6 abstentions.

6. BUDGET COMMUNAL 2026

Entrée en matière :

M. Damien Chappuis, maire, indique que le budget 2026 constitue une nouvelle étape dans la stabilisation des finances communales. Il rappelle que, depuis trois ans, la Municipalité mène un travail approfondi visant à redresser la situation financière, moderniser l'administration et maîtriser durablement les charges. Le budget 2026 confirme la consolidation de cette trajectoire et ses effets concrets. Il précise que le budget 2026 présente un quasi-équilibre, avec un déficit économique de 188'700 francs, contre près de 467'000 francs au budget 2025, soit 0,15 % des revenus. Selon la présentation MCH2, le compte de résultats global fait apparaître un bénéfice de 111'870 francs, alors que le budget 2025 affichait encore un déficit de plus de 600'000 francs.

Ces chiffres démontrent une amélioration et une stabilisation de la situation financière, tout en soulignant qu'aucun triomphalisme n'est de mise et que des efforts restent nécessaires. Il rappelle que l'exercice 2024 s'est soldé par un résultat très positif, avec un bénéfice de 5,2 millions de francs, dont 4,9 millions de francs de revenus extraordinaires, permettant de rétablir un léger excédent de fortune au bilan. Le budget 2026 intègre pleinement les économies issues du programme Compas, pour un montant d'environ 1,9 million de francs, désormais intégrées au fonctionnement courant de la collectivité et contribuant à l'équilibre financier retrouvé. S'agissant des investissements, il indique que les investissements nets financés par l'impôt s'élèveront à 7,2 millions de francs en 2026, dont 4,4 millions de francs ont déjà été votés par le Conseil de Ville ou le peuple. À cela s'ajoutent 6,6 millions de francs d'investissements autofinancés par les services communaux. L'enveloppe globale des investissements a été fortement réduite, passant de 23 millions de francs à 14 millions de francs, à la suite d'arbitrages stricts fondés sur l'urgence des besoins et la capacité réelle de financement. Le degré global d'autofinancement atteint 50,6 % en comparaison avec les autres collectivités jurassiennes, et 54,1 % pour les seuls investissements financés par l'impôt. Ces indicateurs traduisent, selon lui, une stratégie d'investissement prudente, cohérente et soutenable. Concernant la planification financière actualisée, il relève que les perspectives font apparaître un déficit compris entre 170'000 et 270'000 francs pour les prochaines années. Ces projections reposent notamment sur le maintien de la conjoncture actuelle, la stabilité des revenus fiscaux, des taux d'intérêt modérés et une inflation contenue. Il souligne que la situation demeure sous contrôle, tout en nécessitant une vigilance permanente. Le Conseil communal poursuivra dès lors une politique de gestion responsable afin d'assurer un cadre financier stable pour les projets de la Ville. Il conclut en indiquant que le budget 2026 est un budget de consolidation, reflétant le travail engagé depuis trois ans pour restaurer l'équilibre financier, moderniser l'administration et améliorer le pilotage de l'action publique, avec pour objectif une Ville de Delémont financièrement solide, performante dans ses prestations et capable d'investir dans des projets essentiels à l'attractivité, au développement durable et à la qualité de vie de la population.

M. Dominique Bättig, UDC, exprime ses difficultés face à l'exercice budgétaire, qu'il qualifie de répétitif et difficilement lisible. Il compare le budget à une « boîte noire », estimant que si les flux financiers globaux sont visibles, une grande partie du travail administratif et des décisions politiques échappe à la compréhension des élus, en particulier de ceux qui ne disposent pas d'outils spécialisés. Il indique que, pour ces raisons, il est difficile pour son groupe d'accepter un budget sans disposer d'une vision complète de son contenu, craignant d'être tenu pour responsable de décisions insuffisamment explicitées. Il relève que le budget demeure déficitaire, tout en précisant que cette situation n'est pas propre à Delémont, puisqu'environ une ville sur quatre en Suisse présente un budget déficitaire. Selon lui, le problème relève davantage d'une philosophie générale de gestion. Il annonce le dépôt d'une motion visant à modifier cette approche et évoque le concept de « budget zéro départ », qui consisterait à réexaminer chaque année l'ensemble des charges et des besoins à partir de zéro, à l'image du fonctionnement des entreprises privées, afin de redonner un véritable pouvoir politique aux autorités délibérantes. Il estime que le mode de fonctionnement actuel conduit à un compromis insatisfaisant, ne permettant pas de définir clairement des priorités entre protection sociale, prestations publiques, investissements, compétitivité économique, service de la dette et rénovation des infrastructures. Faute de choix clairs, le budget se limiterait, selon lui, à des ajustements marginaux sans perspectives politiques structurantes. Il considère que le budget n'est ni pleinement maîtrisé ni réellement équilibré et critique certains frais de fonctionnement qu'il juge excessifs. Il regrette l'absence d'un plan clair en matière de recettes, de réduction des charges et de gestion de l'endettement. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe UDC annonce qu'il combattra l'entrée en matière.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, indique que, lors de l'examen du budget 2026, son groupe a constaté que la communication spécifique dont il avait bénéficié lors du budget 2025 n'a pas été reconduite, ce qu'il regrette. Elle relève que le Conseil communal met en avant une approche fondée sur la prudence, la continuité et le réalisme. Elle rappelle toutefois qu'avec quatre exercices déficitaires depuis 2015, à savoir ceux de 2020 à 2023, une vigilance accrue demeure nécessaire et que des mesures à moyen et long terme restent indispensables, notamment en matière de réduction des effectifs tout en préservant les prestations à la population. Elle observe que la charge fiscale demeure inchangée et que le budget est présenté comme équilibré. Elle considère que la possibilité de garantir le fonctionnement des services sans impact direct sur la population constitue un élément positif. Elle rappelle cependant que le Conseil communal avait indiqué l'an dernier ne pas être en mesure de garantir l'absence de hausse d'impôts à moyen terme et que son groupe restera attentif à cette question. Elle énumère les éléments positifs relevés par son groupe, à savoir l'octroi du renchérissement au personnel, jugé nécessaire, la création d'une rubrique distincte pour le souper du personnel, la réorganisation engagée au sein du service UETP, la répartition intercommunale des charges, en particulier dans le dossier de la patinoire, ainsi que la volonté de simplifier les organigrammes et de clarifier les rôles hiérarchiques. S'agissant des points négatifs, elle relève la réduction des équivalents plein temps, qui touche principalement des postes à faible taux d'activité et situés au bas de la hiérarchie, notamment dans l'administratif et la conciergerie, secteurs connaissant déjà un fort taux de rotation. Elle évoque également la nouvelle stratégie d'attractivité résidentielle et relève que les coupes opérées en 2025 dans les domaines social et associatif ne sont pas compensées malgré de bons résultats financiers, ces diminutions semblant désormais acquises. Dans ce contexte, son groupe propose de compenser les réductions opérées dans les

rubriques relatives aux associations, aux événements et aux acteurs de la cohésion sociale afin de revenir au niveau de 2024. Il propose également de renforcer certaines prestations, notamment les sacs pour les familles et les festivités du 1er août, dans une optique de décisions durables. Elle rappelle que la distribution des sacs pour les familles est régie par un règlement datant de 2001, appelé à être révisé, élément jugé important dans le cadre d'une politique visant à augmenter la population résidente. Elle indique enfin que les propositions formulées permettraient une économie supplémentaire de 23'550 francs et précise que son groupe acceptera l'entrée en matière, soutiendra les amendements proposés et souhaite des débats constructifs.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, annonce que son groupe acceptera l'entrée en matière sur le budget 2026 afin de permettre la discussion, tout en précisant qu'il n'entend pas donner un blanc-seing au Conseil communal. Elle indique que le PLR déposera des propositions d'amélioration et exigera un budget plus responsable, plus cohérent et plus respectueux des finances communales. Elle relève comme élément positif l'absence d'augmentation d'impôts, conformément à la volonté exprimée par la population lors du référendum sur le budget 2025. Elle estime toutefois que le budget demeure insatisfaisant en raison du déficit prévu, qu'elle juge évitable et résultant d'une incapacité persistante à maîtriser les dépenses. Elle considère les indicateurs financiers comme préoccupants, relevant notamment que le degré d'autofinancement prévu pour 2026 s'élève à 50,6 %, alors qu'un taux inférieur à 70 % est considéré comme problématique. Elle souligne également que l'endettement net par habitant dépasse 8'100 francs, largement au-dessus du seuil critique fixé à 5'000 francs. Elle précise que le PLR entrera en matière mais refusera le budget final si des charges supplémentaires devaient être ajoutées ou si l'équilibre déjà fragile devait être détérioré. Elle affirme que la responsabilité financière constitue une ligne rouge et que son groupe exercera une vigilance accrue tout au long de l'année 2026, notamment dans le contrôle des dépenses et de l'exécution budgétaire.

M. Patrick Frein, Le Centre, indique que son groupe entrera en matière sans enthousiasme, estimant que le budget n'est pas rassurant en raison de la situation financière de la Ville. Il considère que l'objectif devrait être la réalisation de bénéfices afin de retrouver une marge de manœuvre financière et non la persistance de déficits. Il évoque les incertitudes économiques et les risques pesant sur les recettes fiscales, qualifiant le budget d'ambitieux et soulignant qu'une hausse de 0,5 % des taux d'intérêt représenterait une charge supplémentaire d'environ 1 million de francs. Il estime que l'endettement de la Ville demeure préoccupant et que la marge de manœuvre en matière d'investissements est très limitée. Il relève qu'un degré d'autofinancement de 50 % est insatisfaisant et que le recours annuel à l'emprunt, à hauteur de 7 millions de francs, pourrait porter la dette communale à 200 millions de francs à la fin de la législature. Il suggère de privilégier les investissements autofinancés et recommande d'affecter le produit de la vente d'une parcelle à l'entreprise Swiza à la réserve de politique budgétaire, dans le respect des dispositions légales. Il salue toutefois les efforts d'optimisation et de modernisation de l'administration, tout en estimant que ceux-ci doivent se poursuivre afin de réduire le déficit structurel, y compris par des mesures impopulaires si nécessaire. Il critique notamment la suppression de postes à la police, compensée par une facture de 1,44 million de francs, qu'il ne considère pas comme une économie réelle. Il conclut en indiquant que son groupe refusera toute proposition aggravant le déficit et se réserve le droit de refuser le budget.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que le groupe socialiste partage l'analyse du Conseil communal et considère que le budget 2026 marque un redressement et témoigne d'une administration restructurée et modernisée. Il souligne toutefois que cet équilibre est obtenu dans un contexte exceptionnel, notamment grâce à un legs important ayant renforcé temporairement les finances communales. Il relève également que plusieurs dysfonctionnements identifiés ont été corrigés, notamment dans les dossiers Clair-Logis et du parking de la place de l'Etang, tout en exprimant des réserves sur la forme juridique retenue pour Clair-Logis. Il rappelle que le redressement repose aussi sur des économies ayant un coût social, telles que la suppression de certaines prestations, des réductions de subventions aux associations et une diminution du soutien à la coopération internationale. Il exprime par ailleurs des doutes quant à l'évolution des recettes fiscales en 2026, compte tenu du contexte économique. Il conclut que le budget est stabilisé mais fragile et qu'un véritable bilan ne pourra être dressé qu'en 2027. Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière, soutient le budget et appuiera les amendements visant à préserver la cohésion sociale, le tissu associatif et les valeurs de solidarité.

M. Ignace Berret, PCSI, relève que le budget 2026 est proche de l'équilibre et salue les efforts accomplis pour y parvenir, rappelant qu'un tel résultat aurait été difficilement imaginable deux ans auparavant. Il souligne que le budget intègre 1,9 million de francs d'économies tout en maintenant 14 millions de francs d'investissements, constituant selon lui un compromis nécessaire entre retenue et ambition. Il insiste toutefois sur le fait que le redressement financier constitue un travail de longue haleine et qu'une vigilance constante est indispensable. Il identifie trois priorités, à savoir le maintien de la discipline budgétaire, la priorisation des investissements stratégiques et l'assurance d'une transparence et d'un suivi rigoureux. Il conclut que le budget constitue une étape et non une finalité et annonce que son groupe acceptera le budget tel que présenté, sous réserve des amendements discutés.

M. Damien Chappuis, maire, demande l'extension de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Damien Chappuis, maire, reprend les propos des intervenants par groupe politique. S'adressant à l'UDC, il relève éprouver autant de difficultés à comprendre la perception de « boîte noire » évoquée que son interlocuteur à comprendre celle de l'exécutif. Il indique avoir entendu la défense anticipée d'une motion à venir, qu'il n'a toutefois pas encore pu examiner, et estime que la position de l'UDC semble d'ores et déjà arrêtée, ce qui limite la possibilité d'argumenter davantage à ce stade. Concernant l'intervention de Mme Woudman, il reconnaît que la communication autour du budget 2026 aurait pu être améliorée et rappelle que l'exercice a été rendu particulièrement complexe par l'adoption, le 26 mai 2025, d'un second budget de fonctionnement 2025, parallèlement à l'élaboration du budget 2026 et au travail de coordination avec la commission des finances. Il indique que le Conseil communal prend note de la proposition visant à renouer avec les modalités de communication mises en place lors du budget 2025. Il souligne que le Conseil communal, à l'instar du Conseil de Ville, devra rester particulièrement vigilant quant à l'évolution des finances futures. Il relève que la question des impôts a été soulevée par l'ensemble des groupes politiques. Il confirme que le Conseil communal a pleinement pris acte du résultat de la votation populaire et du message adressé par la population, qui a refusé une augmentation de la quotité d'impôt et n'a pas souhaité que celle-ci serve à corriger des erreurs passées. Il constate qu'un nouvel équilibre a été atteint tant au niveau budgétaire qu'au bilan, sans découvert, ce qui constitue une base de travail positive pour l'avenir. Il précise que, si une augmentation de la quotité d'impôt devait être envisagée à l'avenir, celle-ci devrait servir à financer des prestations supplémentaires à la population, à soutenir des investissements futurs ou à réduire l'endettement. Il rappelle que Delémont conserve une quotité d'impôt relativement basse, fixée à 1,9 point, en comparaison avec d'autres communes du Canton. Il cite notamment Moutier, dont la quotité est prévue à 2,3 points, ce différentiel représentant, à titre illustratif, un potentiel de recettes supplémentaires d'environ 6,8 millions de francs pour l'exercice 2026. Il précise que le débat sur la fiscalité n'est pas ouvert à ce stade, mais qu'il reviendra inévitablement à l'agenda politique. Répondant aux propos de Mme Christine Domont, il confirme que le budget est déficitaire, tout en soulignant que ce déficit représente 0,15 % des revenus, ce qui démontre une maîtrise globale des charges pour l'exercice considéré. Il réaffirme qu'il n'y a aucun triomphalisme du côté du Conseil communal et que d'importants efforts restent à fournir. Il reconnaît que le degré d'autofinancement est insuffisant au regard des standards attendus. Il rappelle que deux leviers existent pour l'améliorer : la réduction des investissements ou l'augmentation des produits, notamment par la poursuite du travail de réduction des charges. Il souligne que des efforts significatifs ont déjà été consentis, l'enveloppe des investissements ayant été réduite de 23 à 14 millions de francs, et indique que le Conseil communal continuera à veiller à ce que les investissements correspondent aux besoins réels de la population. En réponse aux propos de M. Frein, il reconnaît que l'opposition entre bénéfice et déficit rejoint les considérations évoquées précédemment. Il souligne que l'amélioration du degré d'autofinancement et la réduction de l'endettement nécessiteront, à terme, une augmentation des recettes et la capacité de dégager ponctuellement des bénéfices. Il évoque à cet égard les démarches engagées, notamment la vente potentielle de parcelles communales par le Service UETP, ainsi que les revenus extraordinaires attendus, en particulier liés au legs Gigax et à d'autres développements futurs. Il précise que ces recettes extraordinaires devront être affectées soit à la réserve de politique budgétaire, soit à la réduction de l'endettement. Il reconnaît également que les recettes fiscales prévues pour 2026 reposent sur des hypothèses ambitieuses, comme cela a été relevé par les représentants du groupe socialiste et du Centre. Il indique que les chiffres retenus correspondent aux estimations transmises par la République et Canton du Jura et que leur évolution devra être suivie avec attention. Il relève enfin que les taux d'intérêt demeurent actuellement bas, tout en soulignant que la planification financière repose sur des hypothèses devant être surveillées de près. S'agissant des réorganisations internes, il rappelle les restructurations intervenues au sein des Services CSE, UETP, CSJL et de la police. Il indique que ces réorganisations devraient produire leurs effets à moyen et long terme. Il admet qu'en 2026, notamment pour la police, aucun gain financier immédiat n'est perceptible, mais qu'une amélioration du fonctionnement et des économies sont attendues dans les années suivantes. Concernant l'intervention du groupe socialiste, il partage le constat selon lequel le rétablissement du bilan a été rendu possible grâce à des recettes extraordinaires, en particulier le legs Gygax. Il confirme que les recommandations issues de l'audit Compas ont été prises en compte et que leur mise en œuvre a permis d'améliorer certaines situations problématiques, tout en rappelant la nécessité d'étaler les investissements. Enfin, faisant référence à l'intervention de M. Berret, il retient les trois priorités évoquées, à savoir le maintien d'une discipline budgétaire, une communication claire et la définition d'investissements stratégiques. Il indique que ces principes sont pleinement partagés par le Conseil communal afin de garantir des finances communales saines à long terme. Il conclut en indiquant que le Conseil communal encourage le Conseil de Ville à accepter l'entrée en matière sur le budget.

DÉCISION : l'entrée en matière du Budget communal 2026 est acceptée par 40 contre 1.

Discussion de détails :

Rubrique 0

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe refuse les propositions du PLR et de l'UDC visant à réduire de moitié le renchérissement et les crédits destinés à la formation et au développement. Elle rappelle que le renchérissement était nul en 2025 et que ces mesures visent à rattraper le retard accumulé et à maintenir l'attractivité des emplois. Elle souligne qu'une réorganisation efficace et le développement d'outils informatiques nécessitent des formations adéquates et que réduire ces crédits serait contre-productif. Le groupe propose trois amendements afin de réduire les charges financières :

- Crédit du Conseil communal (100'000 francs, page 1) : réduction à 50'000 francs, estimant que des économies sont possibles et que certaines dépenses, notamment liées à des mandats externes ou à des réceptions, peuvent être limitées.
- Stratégie d'attractivité résidentielle (50'000 francs, page 3) : suppression totale du montant, considérant que l'attractivité repose avant tout sur les infrastructures, la cohésion sociale, la qualité de l'environnement urbain et des prestations offertes, plutôt que sur des supports promotionnels.
- Recrutement de personnel (30'000 francs, page 4) : réduction à 20'000 francs, en lien avec la diminution du nombre d'EPT.

M. Patrick Frein, Le Centre, estime que la stratégie d'attractivité résidentielle est pertinente mais propose, par prudence, de réduire le crédit à 25'000 francs plutôt que de le supprimer.

Mme Laurence Studer, UDC, indique que son groupe soutiendra la plupart des propositions de réduction, à l'exception éventuelle de celle concernant la fête du 1er août. Elle relève la diminution du personnel communal, notamment liée au transfert de la police au Canton, et s'interroge sur l'augmentation du dossier RH malgré la baisse de la masse salariale. Elle souligne la nécessité de cohérence entre réduction des prestations, formation et salaires.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, considère qu'un crédit du Conseil communal est nécessaire pour faire face à des imprévus, mais juge le montant de 100'000 francs excessif dans le contexte actuel. Le Centre soutient dès lors la réduction proposée à 50'000 francs.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, présente un amendement concernant le renchérissement du personnel, visant une économie de 134'350 francs. Il estime qu'une indexation partielle et raisonnable est justifiée au vu de la conjoncture économique et de la situation des entreprises privées, tout en rappelant la sécurité de l'emploi dont bénéficient les employés communaux.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, exprime des réserves sur le crédit de 50'000 francs prévu pour la stratégie d'attractivité résidentielle, soulignant le manque de clarté sur les actions prévues, l'absence d'une offre résidentielle suffisante et le rôle déjà assumé par les agences immobilières. Il indique attendre des explications complémentaires avant de se prononcer sur une suppression ou une réduction du crédit.

M. Damien Chappuis, maire, demande l'extension de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

M. Damien Chappuis, maire, demande en préambule si les propositions de l'UDC visant à réduire de 30'000 francs les crédits « formation et développement » ainsi que « projets RH et mandats à des tiers » sont maintenues, celles-ci n'ayant pas été développées à la tribune. À défaut d'arguments présentés, il souhaite savoir s'il convient d'y répondre ou si elles sont retirées. [ndlr : amendements maintenus] Concernant le renchérissement, il rectifie une affirmation du groupe CS-POP et VERT-E-S en précisant qu'un renchérissement de 1,5 % a bien été accordé en 2025, contrairement à 2024. Il indique par ailleurs avoir de la peine à suivre la proposition du PLR visant à réduire de moitié le renchérissement, rappelant que le Conseil communal a cette année respecté la volonté du Conseil de Ville en dialoguant et en négociant avec la Commission du personnel. Ces discussions ont abouti à un accord à hauteur de 1,12 %, tenant compte d'un rattrapage partiel du renchérissement. Il souligne que cet accord constitue un compromis négocié et respecte les principes défendus précédemment par le Conseil de Ville. S'agissant du crédit du Conseil communal, il précise qu'il s'agit effectivement d'une « cagnotte », dont les règles d'utilisation seront clarifiées dans le futur règlement du Conseil communal. Il cite plusieurs exemples d'utilisations passées ou prévues : étude Compas, programme de législation, mandats de recherche citoyenne, honoraires liés à la révision du ROCM, prix de l'innovation, soutien à des actions de solidarité, souper du personnel ou encore soutien à des manifestations ou situations extraordinaires telles que le Tour de Romandie ou des aides exceptionnelles. Il laisse au Conseil de Ville le soin d'arbitrer entre les montants proposés, allant de 100'000 francs à zéro selon les groupes. Concernant la stratégie d'attractivité résidentielle, créditée de 50'000 francs, il indique qu'un groupe de travail existe déjà et s'est réuni à plusieurs reprises. Il rappelle que la Ville compte environ 4 % de logements vacants et qu'il est nécessaire d'agir pour renforcer l'attractivité résidentielle, notamment auprès des jeunes et des familles. Il précise que ce crédit vise un travail sur l'image et le positionnement de la Ville, avec l'appui d'une

agence de communication, comprenant notamment la production de supports visuels et numériques, une campagne de communication, un kit de bienvenue pour les nouveaux habitants, des actions de promotion lors d'événements, un soutien aux commerces et des projets favorisant la mise en relation entre offre et demande de logements. Au sujet du crédit formation et développement, il rappelle que les montants avaient été exceptionnellement réduits en 2025 en raison de l'absence de budget durant une partie de l'année et du gel des formations. Le retour à un crédit annuel complet est nécessaire pour soutenir le développement du personnel, tout en restant inférieur aux montants des années 2023 et 2024. Il souligne par ailleurs que des efforts ont été réalisés sur l'ensemble de l'administration, notamment au sein du service des ressources humaines, qui fonctionne avec 3,5 EPT sur les 4 autorisés. En ce qui concerne les annonces de recrutement, il indique que les montants budgétés correspondent à une estimation basée sur les dépenses des années précédentes et visent à permettre le remplacement de personnel partant à la retraite ou démissionnant. Il précise que l'administration ne cherche pas à dépenser systématiquement ces montants et que la diminution proposée ne tient pas compte du fait que les effectifs n'ont pas été réduits d'un tiers. S'agissant enfin des projets RH, mandats à des tiers et frais du personnel, il explique que les montants réduits en 2025 n'ont pas permis de réaliser les projets initialement prévus, lesquels doivent se poursuivre en 2026. Il cite notamment la digitalisation des processus, le développement d'un portail RH, l'optimisation des systèmes informatiques, le soutien juridique, l'accompagnement de la réorganisation interne, la supervision d'équipes et l'élaboration d'un plan de mobilité. Il précise que ce crédit reste inférieur à ceux inscrits aux budgets 2023 et 2024 et qu'il s'agit d'un montant centralisé au service de l'ensemble de l'administration. Il conclut en précisant que la proposition du PLR de réduction de 134'350 francs correspond à une diminution de 0,56 % du renchérissement et qu'en cas d'acceptation, cette réduction serait répartie sur l'ensemble des charges liées au personnel, et non imputée à une seule rubrique.

Rubrique 1

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 2

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 3

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, présente trois amendements :

- Le premier amendement concerne la subvention à la fondation Delémont BD. Le groupe propose d'augmenter le montant de 8'000 francs par rapport aux 152'000 francs inscrits au budget 2026, afin d'atteindre les 160'000 francs prévus par le contrat de prestations liant la Ville de Delémont à la fondation. Elle rappelle que l'article 9 du contrat stipule qu'une contribution annuelle de 160'000 francs est versée pour assurer les prestations définies, sous réserve de l'acceptation du budget communal par le Conseil de Ville. Elle précise également que l'article 3 du contrat prévoit une durée initiale de trois ans, renouvelable tacitement d'année en année en l'absence de résiliation six mois avant l'échéance. À ce jour, malgré des discussions en cours sur l'adaptation et le renouvellement du contrat, aucune résiliation n'a été demandée par l'une ou l'autre des parties. Elle souligne enfin qu'aucun renchérissement n'a été accordé à la fondation depuis la signature du contrat en janvier 2018.
- Le deuxième amendement porte sur l'organisation de la fête du 1er août, pour laquelle le groupe propose un crédit de 10'000 francs. L'argumentation repose principalement sur la nécessité de recréer du lien entre la population et les autorités, lien fragilisé ces dernières années. Dans un contexte marqué par l'individualisme, la fête nationale est perçue comme une opportunité de rassemblement collectif favorisant la cohésion sociale. Elle précise que le montant proposé exclut l'achat de feux d'artifice, jugés coûteux, polluants et dépourvus de sens. Elle relève que le groupe PLR propose un montant supérieur de 5'000 francs et indique que le soutien éventuel à cette proposition dépendra notamment de l'inclusion ou non de feux d'artifice.
- Le troisième amendement concerne la subvention aux Swiss Labyrinthes, que le groupe propose de ramener à zéro. Il estime que cet événement, relevant d'une initiative privée, est désormais suffisamment établi pour ne plus nécessiter de soutien communal.

M. Jordan Ali, PSD-JSJ, relève que les subventions 2026 destinées aux SRD ne lui paraissent pas suffisamment claires dans le budget. Il constate qu'il est mentionné que les SRD sont divisés en deux entités et que des conventions sont en cours. Il demande si la subvention 2026 est versée uniquement à l'association ou également à la société anonyme, et souhaite savoir où en est l'élaboration des conventions et à quel moment elles seront finalisées.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, présente deux amendements :

- Le premier amendement concerne la bibliothèque municipale. Elle rappelle que les bibliothèques pour enfants et adultes situées au cœur de la Vieille Ville offrent actuellement des prestations gratuites. Le PLR propose l'introduction d'un abonnement annuel de 30 francs pour les personnes de plus de 18 ans, soit 2 francs 50 par mois. Elle compare ce montant à celui pratiqué par la ludothèque (18 à 36 francs par an) et par la bibliothèque de Porrentruy (30 francs par an). Selon le PLR, cette mesure permettrait de générer des recettes et de contribuer à la garantie d'un ou plusieurs postes de travail. Le groupe propose donc l'inscription d'une ligne budgétaire de recettes de 30'000 francs par an.
- Le deuxième amendement concerne le bâtiment de la Saint-Georges, situé route de Bâle. Elle souligne le déséquilibre entre les charges annuelles, estimées à 300'000 francs, et les revenus locatifs de 12'000 francs, correspondant à un taux de couverture d'environ 4 %, jugé insoutenable. Elle estime que les revenus actuels, soit environ 1'000 francs par mois pour l'ensemble du bâtiment, ne reflètent ni la valeur du bien ni les charges qu'il génère. Le PLR propose ainsi de porter la ligne budgétaire des revenus locatifs à 50'000 francs, afin de fixer un objectif plus ambitieux et d'orienter le développement futur du site. Elle reconnaît que ce montant reste insuffisant au regard des charges, mais considère qu'il constitue un premier pas vers une politique locative plus réaliste et responsable, visant à réduire le déficit structurel et à préserver la valeur du bâtiment à long terme.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, intervient en faveur de la fête du 1er août, qu'il estime essentielle pour Delémont en tant que capitale du canton du Jura. Il rappelle l'importance symbolique de la fête nationale, en lien avec l'histoire jurassienne et l'attachement aux valeurs suisses. Il considère que le 1er août ne peut être remplacé par d'autres manifestations et qu'il mérite d'être célébré avec conviction. Il annonce que le PLR propose un crédit de 15'000 francs pour relancer l'organisation de la fête, précisant qu'une manifestation simple, sans feux d'artifice, avec buvette et cantine, serait suffisante. Il invite le Conseil de Ville à soutenir cet investissement à forte portée symbolique.

M. Claude Schlüchter répond concernant la bibliothèque, il rappelle que la Ville de Delémont fait partie du réseau RERO, qui permet l'accès à un catalogue commun de bibliothèques, notamment en Suisse romande. Dans la grande majorité des cantons romands, y compris le Jura, l'accès à ce réseau est gratuit. Le Conseil communal est attaché à ce principe et propose de maintenir la gratuité de la lecture à Delémont, en rejetant l'introduction d'une carte payante. S'agissant des SRD, il précise que la subvention est versée exclusivement à l'association, tant en 2025 qu'en 2026, et non à la société anonyme. Les conventions sont pratiquement finalisées et dépendent encore de certains règlements internes entre l'association et la société. Les projets de conventions sont prêts et en attente de retour. Concernant Delémont BD, il rappelle que la subvention s'élevait à 160'000 francs avant les difficultés financières récentes et la décision de réduire de 5 % les subventions aux grandes institutions. Par souci d'équité, le Conseil communal propose de maintenir la même rigueur budgétaire pour l'ensemble des bénéficiaires, tout en reconnaissant l'intérêt d'une augmentation sur le fond. Au sujet du 1er août, il indique qu'en 2025 une autre manifestation, dédiée aux associations sportives, avait été organisée à une période proche. Cette option reste envisagée pour 2026. Il précise que 10'000 francs permettent une organisation très limitée, sans feu, tandis qu'un montant de 15'000 francs offre davantage de possibilités, incluant animation, espaces de jeux, DJ et apéritif officiel. L'expérience de 2024 montre toutefois que les coûts se situent autour de 12'000 francs. Il laisse au Conseil de Ville le soin de décider du montant à allouer. Concernant le Swiss Labyrinthes, il indique que le changement de propriétaire implique que la manifestation pourrait se poursuivre sans la subvention communale de 2'700 francs. Enfin, au sujet de la Saint-Georges, il détaille les charges annuelles, comprenant notamment les contrats de maintenance, les réparations, le chauffage (environ 25'000 francs) et l'électricité (environ 6'500 francs). Il explique que le bâtiment est principalement loué à une association active toute l'année, qui s'acquitte d'un forfait annuel de 4'000 francs en contrepartie de prestations telles que la gestion technique et l'accueil des autres utilisateurs. Les locations externes sont facturées en moyenne 550 francs par jour, avec des tarifs réduits selon les espaces utilisés. Il précise également que certaines occupations sont communales et que des locaux sont utilisés par les services UETP sans perception de loyer, une question qui pourrait toutefois être réexaminée.

Rubrique 4

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 5

M. Luis Bartolomé, CS-POP et VERT·E·S, présente deux amendements. Il indique que son groupe accorde une importance particulière à la situation des familles ainsi qu'aux organisations à caractère social. Il estime que ces bénéficiaires ont besoin d'un soutien communal suffisant et durable, et se dit préoccupé par le risque de pérennisation, voire de disparition, d'un soutien jugé insuffisant. Il relève que les montants inscrits au budget 2026 correspondent à ceux de l'exercice précédent, considéré comme problématique, et estime qu'un réajustement est possible.

- Le premier amendement concerne la rubrique sacs pour les familles. Le groupe propose une augmentation de 7'000 francs, portant le crédit de 38'000 à 45'000 francs. Il s'agit, selon lui, d'un geste symbolique, peu coûteux, mais utile pour certaines familles et contribuant à une image positive de la Ville.
- Le deuxième amendement concerne les subventions aux institutions à caractère social. Le groupe propose une augmentation de 24'000 francs, faisant passer le crédit de 71'000 à 95'000 francs. Il souligne l'importance de ces subventions tant pour les bénéficiaires finaux que pour les personnes engagées dans les associations concernées. Il considère que cette augmentation permettrait de reconnaître l'engagement de ces institutions et de renforcer le soutien aux liens sociaux, citant notamment l'exemple de la FICD, visitée par certains membres du Conseil de Ville le 24 novembre.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, intervient au sujet des sacs pour les familles. Il rappelle que le règlement sur les eaux usées prévoit, à l'article 4.3, l'octroi de 52 sacs de 35 litres par enfant à la naissance et à l'âge de 1 et 2 ans. Il estime que le budget dépend directement du nombre de naissances, actuellement en diminution, et qu'il n'est dès lors pas nécessaire de modifier le montant inscrit, les dépenses devant simplement être adaptées au nombre effectif de bénéficiaires.

M. Patrick Chapuis rappelle que la rubrique sacs pour les familles est gérée par le département UETP. Le montant de 38'000 francs inscrit au budget 2026 est supérieur de 3'000 francs à celui de 2025 et correspond aux dépenses effectives de 2024. Il considère que ce montant est suffisant pour répondre à la demande et invite le Conseil de Ville à soutenir la proposition du Conseil communal. Concernant les subventions aux institutions à caractère social, il précise que le budget 2026 prévoit 71'000 francs, dont 6'700 francs pour des demandes ponctuelles. Les autres montants concernent des partenaires réguliers (notamment Avivo, Colonie des Biches, ARC, Pro Infirmis, A part entière, FASD, CAF, FICD, Interagir, Tremplin et Croix-Rouge), dont les subventions sont renouvelées annuellement. Ces montants ont été révisés l'année précédente sur la base de critères précis, incluant la situation financière de la Ville, les prestations fournies et le nombre de bénéficiaires. Il relève que l'amendement ne précise pas l'affectation des 24'000 francs supplémentaires et indique qu'une augmentation non ciblée ne pourrait pas être utilisée de manière adéquate. Il rappelle que les associations concernées ont été informées des adaptations budgétaires liées à la situation financière de la Ville et que la priorité a été donnée aux partenaires en lien direct avec Delémont. Il invite dès lors le Conseil de Ville à accepter la proposition du Conseil communal.

M. Luis Bartolomé, CS-POP et VERT-E-S, reprend la parole et indique que la demande de précisions est compréhensible, tout en précisant que la liste détaillée a été remise en début de séance. Il évoque deux options possibles : soit proposer immédiatement une répartition indicative des 24'000 francs entre les institutions, soit reprendre les montants de l'exercice 2024, ce qui permettrait d'atteindre un montant global proche de celui proposé.

M. Patrick Chapuis : réitère la nécessité de disposer d'une affectation précise des montants. Il rappelle que les détails ont déjà été communiqués en commission des affaires sociales et souligne la difficulté de répartir un montant supplémentaire sans décision claire quant aux bénéficiaires. Il mentionne également la possibilité d'inscrire un tel montant dans la rubrique projets sociaux.

M. Jacques Riat, PSD-JSJ : propose une solution consistant à reprendre les montants de 2024 pour la rubrique subventions aux institutions à caractère social, ce qui porterait le crédit de 71'000 à environ 94'000 francs et permettrait une répartition claire entre les institutions déjà bénéficiaires.

Rubrique 6

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT-E-S, suggère tout d'abord de réduire de 5'000 francs la rubrique « matériel pour l'enlèvement de la neige », afin de l'aligner sur les montants des comptes 2024 et du budget 2025. Il propose ensuite la création d'une nouvelle rubrique « développement - mobilité douce », dotée de 20'000 francs. Ce crédit vise à soutenir des actions concrètes dès 2026, notamment en lien avec la sécurisation de certains tronçons, les abords des écoles et les problématiques liées au trafic. Il rappelle que la Ville dispose d'un plan de mobilité douce depuis 2017 et estime nécessaire de lui donner une mise en œuvre plus concrète, en lien notamment avec les soutiens financiers obtenus dans le cadre de programmes nationaux. Il annonce le dépôt prochain d'une motion complémentaire.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que son groupe ne soutiendra pas ces propositions de nouvelles rubriques, non par opposition de principe, mais par souci de cohérence, estimant qu'un débat sur les motions doit précéder l'allocation de crédits.

M. Emmanuel Koller indique que le Conseil communal ne s'oppose pas à l'arbitrage proposé entre la réduction du crédit pour le déneigement et une éventuelle réaffectation, tout en rappelant que les conditions climatiques peuvent nécessiter des crédits supplémentaires. En revanche, il propose de refuser la création de nouvelles rubriques budgétaires avant le débat sur les motions annoncées.

Rubrique 7

M. Patrick Comment, CS-POP et VERT·E·S, propose la création d'une rubrique « développement - économie circulaire » dotée de 20'000 francs. Il en expose les bénéfices, notamment en matière de réduction des déchets, de soutien à l'économie locale, de création d'emplois et de cohésion sociale. Il relève que le canton du Jura dispose d'un fonds dédié de 4 millions de francs ayant déjà soutenu plusieurs projets à Delémont. Il indique que cette proposition est liée à une motion visant à actualiser la stratégie communale en matière d'économie circulaire. Il propose également d'augmenter de 5'150 francs la rubrique nature et paysage, afin de soutenir notamment des plantations et des projets en faveur de la biodiversité.

M. Emmanuel Koller précise que le Conseil communal maintient la même position que pour la rubrique précédente, estimant que les débats sur les motions doivent précéder toute création ou augmentation de crédits.

Rubrique 8

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 9

La parole n'est pas demandée.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, demande une interruption de séance.

DÉCISION : l'interruption de séance est acceptée par vote à main levée.

M. Michel Rion, président, annonce les modifications du groupe CS-POP et VERT·E·S, soit à l'amendement 13, augmentation de 24'000 francs de la rubrique « subventions aux institutions à caractère social » change pour la rubrique « projets sociaux ». Le groupe retire également les amendements 15 et 16.

DÉCISION : la baisse de 50'000 francs de la rubrique CREDIT CONSEIL COMMUNAL est acceptée par 40 voix contre 1.

DÉCISION : la baisse de 134'350 francs de la rubrique PERSONNEL ADMINISTRATIF CHANCELLERIE & RH est refusée par 33 voix contre 6, il y a 2 abstentions.

DÉCISION : la baisse de 25'000 francs de la rubrique STRATEGIE D'ACTIVITE RESIDENTIELLE est acceptée à l'unanimité.

DÉCISION : la baisse de 30'000 francs de la rubrique FORMATION ET DEVELOPPEMENT est refusée par 38 voix contre 3.

DÉCISION : la baisse de 10'000 francs de la rubrique ANNONCES, RECRUTEMENT DE PERSONNEL est acceptée par 37 voix contre 3, il y a 1 abstention.

DÉCISION : la baisse de 30'000 francs de la rubrique PROJETS RH ET MANDATS A TIERS; FRAIS DU PERSONNEL est refusée par 32 voix contre 8, il y a 1 abstention.

DÉCISION : l'augmentation des recettes de 20'000 francs de la rubrique SERVICE DE PRET ET DIVERS est refusée par 26 voix contre 11, il y a 3 abstentions.

DÉCISION : l'augmentation des recettes de 38'000 francs à la rubrique LOCATION ROUTE DE BALE 3/5 ST-GEORGES est refusée par 32 voix contre 7, il y a 2 abstentions.

DÉCISION : l'augmentation de 8'000 francs de la rubrique FONDATION DELEMONT'BD est acceptée par 25 voix contre 13, il y a 3 abstentions.

DÉCISION : l'augmentation de 10'000 francs de la rubrique FETE DU 1ER AOÛT est acceptée par 28 voix contre 11, il y a 2 abstentions (la proposition PLR d'augmenter la rubrique à 15'000 FRANCS a été refusée).

DÉCISION : la baisse de 2'700 francs de la rubrique SWISS LABYRINTHE est acceptée par 35 voix contre 2, il y a 4 abstentions.

DÉCISION : l'augmentation de 7'000 francs de la rubrique SACS POUR LES FAMILLES est refusée par 23 voix contre 12, il y a 2 abstentions.

DÉCISION : l'augmentation de 24'000 francs de la rubrique PROJETS SOCIAUX est acceptée par 26 voix contre 14, il y a 1 abstentions.

DÉCISION : la baisse de 5'000 francs de la rubrique MATERIEL POUR L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE est acceptée par 27 voix contre 13, il y a 1 abstention.

DÉCISION : l'augmentation de 5'150 francs de la rubrique NATURE ET PAYSAGE est acceptée par 21 voix contre 20.

M. Damien Chappuis, maire, conclut que des économies supplémentaires de 45'550 francs sont réalisées, portant le déficit du compte général à 143'150 francs contre 188'700 francs initialement. Le compte de résultat global passe à un bénéfice de 157'420 francs, au lieu de 111'870 francs, et le degré d'autofinancement augmente à 50,93 % contre 50,60 %. Il remercie le président pour la tenue parfaite des débats durant l'année. Il félicite et remercie M. Jean Froidevaux, qui a élaboré son dernier budget et ne participera plus aux travaux budgétaires l'année prochaine, et souhaite plein succès à M. Pierre Bersier.

DÉCISION : Le budget communal 2026 est accepté par 39 voix contre 1, il y a 1 abstention.

7. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2026

Présidence

Mme Florine Jardin, PCSI, propose la candidature de Mme Suzanne Maître-Schindelholz à la présidence du Conseil de Ville 2026.

DÉCISION : Mme Suzanne Maître-Schindelholz est élue Présidente du Conseil de Ville 2026 à l'unanimité des voix.

Mme Suzanne Maître-Schindelholz, PCSI: « Monsieur le président sortant, mesdames et messieurs, cher·ère·s collègues, messieurs les conseillers communaux, chers représentants des médias, on les oublie souvent. Mesdames, messieurs je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence du Conseil de Ville de Delémont. C'est pour moi un honneur, mais aussi une responsabilité que j'accepte avec beaucoup d'humilité, en espérant être à la hauteur de la tâche qui m'est confiée. Permettez-moi toutefois une petite confidence : jamais je n'aurais imaginé devenir présidente d'un législatif, et encore moins à une telle vitesse, ni surtout dans notre capitale, moi qui ai formé mes armes dans le Val Terbi. Et malgré mes années en politique, je garde toujours une certaine inquiétude quant aux procédures, aux ordres de vote ou au risque d'oublier une consigne. Si cela devait arriver, je sais pouvoir compter sur votre bienveillance et sur la vigilance de notre secrétaire. J'adresse déjà ou encore, je ne sais plus où on en est mes félicitations au bureau : Noémie, première vice-présidente ; Patrick, deuxième vice-président ; ainsi qu'à Christine et Matthieu, qui seront élu·e·s. Tout cela pour dire qu'avec vous, je me sens bien entourée pour cette année 2026. J'adresse un merci tout particulier à notre secrétaire, Lucie, pour son dévouement et son professionnalisme si précieux. Notre Conseil de Ville est le cœur démocratique de Delémont. C'est ici que se discutent les choix qui façonnent le quotidien des Delémontaines et des Delémontains. Au-delà de nos sensibilités politiques et de nos différences, nous partageons toutes et tous la même volonté de servir au mieux notre population. L'année qui s'ouvre sera marquée par des dossiers importants pour notre Ville, à commencer par l'adoption du nouveau règlement d'organisation, ça me fait déjà un gros souci, mais aussi par la gestion rigoureuse de nos finances (on l'a entendu ce soir, tous les groupes sont d'accord), la réorganisation de l'administration, les investissements nécessaires pour les générations futures et, bien sûr, la transition énergétique et climatique, aussi très importante. Mais en ces temps difficiles, un accent particulier devra être mis sur le soutien à l'emploi et aux entreprises régionales, afin que notre Ville continue à se développer tout en restant attentive aux plus vulnérables et en préservant la qualité de vie qui fait la force de Delémont. Comme présidente, je souhaite mettre l'accent sur trois valeurs : la transparence, l'écoute et la proximité. (Je crois que j'ai été bien servie) Transparence, pour que les décisions prises ici soient compréhensibles et expliquées à la population. Écoute, pour que chaque groupe politique, chaque commission et chaque membre du Conseil se sente respecté et entendu, même s'il n'est pas suivi par la majorité. Proximité, enfin, pour garder constamment à l'esprit que nous représentons des citoyennes et des citoyens qui attendent de nous des décisions claires, cohérentes et responsables. Tout cela doit se construire dans un débat respectueux, équitable et constructif, où la diversité de nos points de vue est une richesse, pour autant que le dialogue reste courtois et orienté vers la recherche de solutions plutôt que vers l'affrontement. Je souhaiterais aussi que le rôle des commissions soit mieux mis en valeur, car le travail qui s'y fait est, à mon sens, trop discret alors qu'il est déterminant. C'est là que les projets sont approfondis et que les compromis peuvent se construire. Mieux reconnaître et mettre en valeur ce travail, c'est aussi renforcer la crédibilité de notre institution et la qualité de nos décisions. Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait ce soir. Je sais que je ne réussirai pas seule : c'est collectivement, avec vos compétences, vos convictions et votre engagement, que nous ferons vivre notre démocratie communale. Je me réjouis de travailler avec chacune et chacun d'entre vous dans un esprit de respect, de collaboration et de confiance. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de notre commune : le Conseil communal et le chancelier, ainsi que toutes les personnes employées par la commune, qui accomplissent chaque jour un travail essentiel, qui mérite d'être salué et respecté. Enfin, je ne peux conclure sans évoquer un événement historique : l'arrivée de Moutier dans la grande famille jurassienne au 1er janvier 2026. Cet événement est bien plus qu'un fait politique : c'est une chance de bâtir un avenir collectif, solide et ambitieux avec notre voisine, au bénéfice de toute la région. Merci encore à chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement.

Je nous souhaite une année de travaux fructueux, de débats nourris mais loyaux, ainsi que de belles fêtes de fin d'année : un joyeux Noël et une année 2026 pleine de réussite. La politique n'est pas l'affaire d'une seule personne, c'est un élan collectif, une œuvre commune. Ensemble, nous sommes plus forts et, ensemble, nous pouvons aller très loin. Je vous remercie de votre attention. »

1^{ère} vice-présidence

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, propose la candidature de Mme Noémie Chiffelle Lachat à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2026.

DÉCISION : **Mme Noémie Chiffelle Lachat est élue 1^{ère} vice-présidente du Conseil de Ville 2026 à l'unanimité de voix.**

2^{ème} vice-présidence

M. Khelaf Kerkour, Le Centre, propose la candidature de M. Patrick Frein à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2026.

DÉCISION : **M. Patrick Frein est élu 2^{ème} vice-président du Conseil de Ville 2026 à l'unanimité de voix.**

Scrutatrice 1

M. Christophe Günter, PLR et PVL, propose la candidature de Mme Christine Domont au poste de scrutatrice 1 du Conseil de Ville 2026.

DÉCISION : **Mme Christine Domont est élue au poste de scrutatrice 1 du Conseil de Ville 2026 à l'unanimité de voix.**

Scrutateur 2

M. Luis Bartolomé, CS-POP et VERT-E-S, propose la candidature de M. Matthieu Weissbrodt au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2026.

DÉCISION : **M. Matthieu Weissbrodt est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2026 à l'unanimité de voix.**

M. Michel Rion, président : « Le Bureau 2026 étant constitué, c'est le moment pour moi de prendre la parole en tant que président sortant. Monsieur le maire, messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues, si je me livre à une rétrospective de l'année écoulée, je veux constater que le Bureau du Conseil de Ville a été passablement actif. Il fait un travail essentiel au bon fonctionnement de notre Conseil de Ville, même si on n'en voit pas toujours les effets directs. Et c'est ça que j'aimerais faire maintenant : c'est un peu mettre en évidence ce travail de coulisse en énumérant quelques-uns des principaux sujets qui ont occupé le Bureau en 2025. Alors, nous avons arrêté les règles qui encadrent la publication nominale des votes depuis la révision du règlement du Conseil de Ville. On a fait ça en collaboration avec la Chancellerie, les services informatiques et avec l'aval du Préposé à la protection des données. Nous avons aussi clarifié les enjeux des révisions des règlements qui excèdent les principes des révisions partielles. Nous avons formalisé les attentes vis-à-vis de l'huissier, dont la fonction est assurée par un agent de police municipale. On a fait cela en collaboration avec Monsieur Hammel, qui est ici présent et que je remercie pour sa collaboration. On a encore proposé des amendements à l'occasion de la révision du Conseil de Ville. On a validé des lignes directrices dans la matière de la rédaction des procès-verbaux. Nous avons repris et réaffirmé la pratique en matière de gestion du temps de parole. Tout récemment, on a encore clarifié les éventuelles obligations du Bureau de contrôler la validité des interventions déposées. Tout ça pour vous dire que tous les membres du Bureau participent avec beaucoup d'application à toutes ces actions. Les discussions ont été intenses, techniques, pas toujours faciles et puis, en relisant les PV des séances du bureau, j'ai pu constater qu'on a presque toujours été en mesure de prendre nos décisions de façon consensuelle. Tout cela m'amène finalement à remercier sincèrement les membres du Bureau pour leur investissement, pour leur sens du dialogue, pour leur capacité de proposition et leur implication tout au long de l'année. J'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à collaborer avec chacune et chacun d'entre vous. Bien sûr, tout cela a pu être accompli grâce à l'indispensable appui de notre secrétaire. Elle a toujours su anticiper les problèmes pour nous les soumettre. C'est elle qui a su donner la plupart des impulsions nécessaires pour mettre les sujets à l'ordre du jour. C'est elle qui se charge de la logistique, de la coordination avec l'administration, avec les intervenants externes, qui a assuré l'organisation et la planification de nos débats, de nos séances. Donc, bravo et merci Lucie. Au niveau plus individuel, je dois quand même reconnaître que c'est un sacré défi de présider notre Conseil de Ville. Je crois que Suzanne le mesure maintenant, et puis on l'aborde avec une certaine appréhension, d'autant plus qu'on sait dès le départ qu'on va devoir deux fois se prêter à l'exercice périlleux du vote du budget. Voilà, c'est fait.

Dans cela, j'ai quand même été un petit peu aidé, donc je dois vous remercier toutes et tous, chères et chers collègues, de m'avoir facilité la tâche. Aucune motion d'ordre durant l'année 2025, donc je vous en suis reconnaissant. Alors, tout n'a pas été parfait évidemment, vous avez su me le faire savoir, mais toujours dans un esprit de collaboration constructive. Il y a eu quand même quelques accros, contrairement à ce qui a été dit à la tribune juste à l'instant. En tout cas, j'ai toujours beaucoup apprécié les contacts que nous avons eus et je vous remercie toutes et tous, chères et chers collègues, chers membres du Conseil communal également, pour les contacts cordiaux qu'on a su entretenir. Donc, le bilan que je retiens de cette année est plutôt positif. Si je devais avoir une petite déception, c'est de ne pas avoir pu prodiguer le traditionnel discours du 1er août pour des raisons budgétaires. Alors, j'avoue, je m'en suis accommodé, mais je suis vraiment ravi que la nouvelle présidente élue puisse à nouveau assurer cette tradition. Bravo d'avance Suzanne, félicitations. Je veux encore remercier les personnes qui font que nos séances se déroulent sans accros notables : Mme Anissa Mujaj, qui est là, qui pilote la technique de vote et d'enregistrement et qui, malgré quelques problèmes techniques indépendants de sa volonté, permet que tout se passe de façon fluide et presque irréprochable. Merci aussi aux agents de la police municipale : M. Hammel, qui est ici, M. Grob, qui l'a parfois suppléé, et qui ont assuré notre sécurité et la fonction d'huissier durant toutes nos séances de l'année 2025. Et puis encore une fois, désolé d'insister, mais merci tout particulièrement à notre secrétaire, qui fait un travail exceptionnel, non seulement pour gérer le fonctionnement du Bureau que j'ai déjà évoqué, mais aussi pour assister le président. Lucie, donc, tu as su anticiper presque tous les problèmes de nos séances et me guider avec tes précieux fils rouges et tes rappels durant les séances. Tu es la boussole de la présidence et sans toi, j'aurais été perdu. Merci. Pour finir, je veux spécialement féliciter la nouvelle présidente élue. Je ne suis pas vraiment en mesure de lui donner des conseils pour l'année à venir (je pense qu'elle n'en a pas besoin) mais je veux quand même en proposer un petit : ne jamais rien prendre pour acquis. Je sais maintenant d'expérience qu'on peut tout à fait prononcer sans problème tous les noms et prénoms de la longue liste des candidats à l'indigénat communal, eh bien ça n'empêche pas, dans la même séance, d'écorcher deux fois de suite le nom de la présidence de son propre groupe. Encore désolé Mérane. Donc, chère Suzanne, je suis sûr que tu sauras mener avec brio les séances 2026 et je te souhaite plein succès. Encore merci donc globalement à vous toutes et à vous tous. Bravo pour votre investissement dans le Conseil de Ville et dans ces commissions et j'en ai déjà terminé. »

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, salue le président pour son engagement et son sérieux à la présidence du Conseil de Ville. Elle souligne ses qualités d'humour, d'humilité, d'écoute, d'attention aux autres et de rigueur, ainsi que sa capacité à assurer le bon déroulement des débats, y compris lors des votes sur deux budgets. Elle remercie Michel pour son travail exemplaire et son dévouement, qui contribuent au bon fonctionnement du Conseil de Ville, et lui adresse ses félicitations.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, remercie M. Michel Rion pour son année de présidence et lui remet un cadeau.

8. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Intervention déposée :

- motion 5.11/25 « Budget de la ville, sortir de l'impasse répétitive de la décision sous contrainte par une stratégie de base zéro ? M. Dominique Bättig, UDC
- question écrite 2.16/25 « Préparation de la population en cas de dangers naturels imminents », M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL
- question écrite 2.17/25 « L'informatique un outil au service de l'administration et de la population », M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ

La séance est levée à 20h25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 15 janvier 2025